

*Initiatives ministérielles*

déclaré que son pire problème était la faillite à laquelle les libéraux avaient acculé le pays. Mais qu'à cela ne tienne, le gouvernement n'allait pas tarder à rassurer ses riches amis en leur disant de ne pas s'inquiéter car il allait réduire les impôts, et qu'il se rattraperait sur le reste de la population. Cette politique est devenue, au bout du compte, la stratégie la plus mesquine et la plus odieuse qu'un gouvernement ait jamais pratiquée au Canada, voire peut-être dans le monde occidental, au cours des cinq dernières années.

Personne ne s'est vraiment donné la peine de compter le nombre d'augmentations d'impôts décrétées depuis l'élection du gouvernement actuel.

Au cours de la première manche, en 1985, le gouvernement avait augmenté de deux cents le litre la taxe sur l'essence et de 25 cents la taxe sur le paquet de 25 cigarettes. Ajoutons ensuite la hausse de 2 p. 100 de la taxe d'accise sur le vin, la bière et les autres spiritueux. La taxe de vente fédérale a été haussée de 1 p. 100 et étendue aux friandises, aux aliments pour animaux familiers, aux boissons gazeuses, au shampoing, au savon, à certains dispositifs d'économie d'énergie et aux matériaux d'isolation. Une surtaxe allant jusqu'à 10 p. 100 a frappé les contribuables à revenus moyens ou élevés pendant les dix-huit mois suivants. Ce n'était que la première manche.

À la deuxième manche, en 1986, une surtaxe a majoré l'impôt sur le revenu de 1,5 p. 100 pour 1986 et de 3 p. 100 de plus à compter de 1987. Le gouvernement aime bien lever des taxes, laisser 12 mois pour les oublier puis frapper de nouveau. La taxe de vente fédérale a été majorée d'un autre point de pourcentage. La taxe d'accise a été augmentée de 6 p. 100 sur le tabac et de 4 p. 100 sur l'alcool. Environ quatre millions de familles à faible revenu ont reçu un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 50 \$ pour les adultes et 25 \$ pour les enfants pour contrebalancer les effets de l'augmentation des taxes de vente.

Dans la troisième manche, en 1987, la taxe d'accise sur l'essence et le gazole a augmenté de un cent le litre. Les taxes sur les cigarettes et les autres produits du tabac ont été haussées de 4 p. 100, ce qui a fait augmenter de trois cents le prix du paquet de 25 cigarettes. Une taxe de vente fédérale de 12 p. 100 a été levée sur les friandises comme le pop corn, les pommes chips, les barres granola, les sucettes glacées et certains produits à base de crème glacée. Pas même le groupe des «granolas» n'a été épargné. Les passagers des sociétés de transport aérien doivent maintenant payer une nouvelle taxe de 4 \$ sur les vols intérieurs et sur les billets achetés à l'étranger pour aider à payer le coût de mesures comme le resserrement de la sécurité.

La quatrième manche est la plus intéressante. Il n'y a eu qu'une seule augmentation de taxe. Il s'agit d'une

nouvelle hausse de un cent le litre sur l'essence et le carburant d'avion, assortie d'une remise de 1 p. 100 accordée aux agriculteurs et aux pêcheurs.

En quelle année a eu lieu la quatrième manche? En 1988. Qu'y a-t-il eu d'autre en 1988? N'était-ce pas l'année des élections fédérales? Quelle coïncidence!

Pour la cinquième manche, nous reprenons le rythme qui était devenu le rythme normal. Le taux de la taxe proposée sur les produits et services est maintenant de 7 p. 100, mais qui sait à combien il s'élèvera lorsque ceux-là en auront terminé.

Il y a aussi les hausses de l'impôt des particuliers. La surtaxe fédérale imposée à tous les contribuables est passée de 3 à 5 p. 100 et une surtaxe supplémentaire de 3 p. 100 a frappé les contribuables dont les revenus excèdent 70 000 \$. Il y a eu une augmentation des impôts sur les sociétés de 7,1 p. 100. Il y a eu ce qu'on appelle la disposition de récupération des allocations familiales et des prestations de la sécurité de la vieillesse imposée à ceux dont le revenu annuel net dépasse 50 000 \$. La taxe de vente fédérale est passée de 12 à 13,5 p. 100. La taxe d'accise a augmenté de 2c. le litre sur l'essence sans plomb—ce qu'on a annoncé comme très bénéfique pour l'environnement. Il y a aussi une augmentation de 3c. sur l'essence au plomb. La taxe d'accise sur le tabac a augmenté, notamment de 4 \$ la cartouche. La taxe de vente est passée de 18 à 19 p. 100 sur l'alcool, de 8 à 9 p. 100 sur les matériaux de construction et de 12 à 13,5 p. 100 sur les services de télécommunications et de programmation.

Pouvez-vous imaginer un tel bilan? Quand je pense à 1990 et à 1991, j'ai peur pour les Canadiens et je crains toutes les autres charges qu'ils vont assumer. Avec certaines de ces taxes on perd de vue combien d'argent exactement le gouvernement a gagné grâce à ces augmentations d'impôt.

Parlons de certaines d'entre elles. Quand le gouvernement a supprimé le Régime enregistré d'épargne-logement en 1985, il a obtenu 105 millions de dollars supplémentaires. Avait-il la moindre idée des difficultés que cela a causé aux familles, en particulier sur les marchés de Toronto, Calgary et Vancouver lorsqu'il a supprimé cette possibilité pour ces jeunes familles d'économiser pour acheter leur premier logement? Il n'en avait probablement pas la moindre idée. Avec les changements apportés aux exemptions de personne mariée, il a perçu 20 millions de dollars de plus. La suppression des réductions d'impôt fédéral pour les petits revenus lui a rapporté 650 millions de dollars. La surtaxe provisoire de 5 et 10 p. 100 en 1985 a représenté 500 millions de dollars de plus. Le désindexation des tranches d'imposition, des allocations familiales et des crédits d'impôt en 1986 lui a rapporté 635 millions de dollars de plus. La surtaxe générale permanente de 3 p. 100 en 1986 lui a fourni 1,2 milliard de dollars de plus. La disposition de récupération des allocations familiales et des prestations de la sécurité